

PP22 28/03/2011

Retraite complémentaire La CFE-CGC ne signe pas l'accord et s'oppose !

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Le besoin de financement de la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO se situe à près de 45 milliards d'euros cumulés en 2030, puisque l'allongement des bornes d'âge de départ à la retraite à 62 et à 67 ans en rapporte déjà 74 milliards. Les tenants du projet d'accord n'en proposent que... 700 millions, en promettant de se revoir en 2013 pour faire le point ! Nous sommes loin de l'accord équilibré promis qui, en l'état, ne résout pas la question du financement mais spolie les classes moyennes.

De qui se moque-t-on ? Deux sources de financement existent : le capitalisme financier et les prélèvements sur les classes moyennes. Les tenants de la signature préfèrent continuer à tondre les seconds !

Le financement du régime cadres AGIRC fait les frais du dogme égalitariste qui rapproche étrangement la CFDT du MEDEF, tous deux la tête dans le sable pour ne pas voir les conséquences de leurs choix à moyen et long terme.

La CFE-CGC ne peut pas et ne veut pas signer la mort de l'AGIRC dont ont besoin les personnels d'encadrement pour s'assurer une retraite digne de ce nom.

La CFE-CGC est prête à exercer son droit d'opposition et appelle deux autres organisations syndicales à la rejoindre.

Service Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr